

L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	29 +	30
Total des voix : 80		

Etaient présents :

26 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Luc RAMU** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Colette LOCATELLI** : Blieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIGNANE** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

Jean-Paul GOLE, Castellane, a donné pouvoir à **Paul CORBIER**

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs chacun de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04, a donné pouvoir à **Nathalie PEREZ-LEROUX**

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Roseline GIAI-GIANETTI et **Jean BACCI**

Date de convocation :
15/02/2017

Délibération n°
17_03_CS1_01

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES BUDGETS 2017 DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON ET DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales des budgets de l'exercice 2017 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

Considérant la réduction des subventions décidée par le Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur à l'encontre de l'ensemble des parcs naturels régionaux de la Région PACA générant, pour le Parc du Verdon, une diminution des subventions sur actions en provenance du service des Parcs d'environ 85 %.

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2017, et après débats, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

- de réduire les dépenses dans la mesure du possible par l'annulation, ou encore la réduction d'actions, ainsi que proposé par le Président et les vice-présidents ;
- de ne pas prévoir de provisions au titre de l'exercice 2017 ;
- de maintenir les postes permanents pour 2017, en attendant une clarification du contexte financier, car l'ingénierie du Parc est son atout principal pour l'avenir du territoire et la bonne mise en place de sa charte
- d'utiliser partiellement l'excédent de fonctionnement reporté pour les dépenses obligatoires et les priorités décidées ;
- de mettre en attente d'une éventuelle décision modificative, les actions dont le financement n'est pas encore acquis ;
- d'informer les communes et les principaux partenaires sur le territoire des conséquences de cette baisse de ressources.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour certifier conforme



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	29 +	30
Total des voix : 80		

Etaient présents :

26 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Luc RAMU** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Colette LOCATELLI** : Blioux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIIGNANE** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT -BREZUN** : Vinon sur Verdon

Jean-Paul GOLE, Castellane, a donné pouvoir à Paul CORBIER

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs chacun de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Roseline GIAI-GIANETTI et Jean BACCI

Date de convocation :
15/02/2017

Délibération n°
17_03_CS1_02

Cotisations statutaires et dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2017

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Tel que prévu par les statuts, le Président propose aux membres du comité syndical de réviser les cotisations statutaires 2017 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et des Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var, sur la base de la variation du taux de l'indice INSEE constaté au titre de l'année 2016 et qui s'élève à 0,6 %.

Les cotisations au titre de l'exercice 2017 s'établiront donc comme suit :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur : **955 448,50 €**
- Conseil général du Var : **102 016 €**
- Conseil général des Alpes de Haute Provence : **102 016 €**
- Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,8 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)
- Communes adhérentes à l'objet Gestion du grand cycle de l'eau : **0,2 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)

Le Président propose de solliciter comme chaque année une dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **125 000 €**.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la révision de la cotisation statutaire telle que présentée ci-dessus pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var et le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence et décident de fixer le montant de leur contribution statutaire au titre de l'exercice 2017 à **955 448,50 € pour le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, et 102 016 € pour chacun des deux départements des Alpes de Haute Provence et du Var ;**
- décident de maintenir la cotisation des **communes à**
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,8 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)
 - Communes adhérentes à l'objet Gestion du grand cycle de l'eau : **0,2 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €/ an / habitant** (base population DGF 2016)
- décident de solliciter une dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 auprès de **la DREAL PACA pour un montant de 125 000 €**.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Charte

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	29 +	30
Total des voix : 80		

Etaient présents :

26 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Luc RAMU** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Colette LOCATELLI** : Blieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIGNANE** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT -BREZUN** : Vinon sur Verdon

Jean-Paul GOLE, Castellane, a donné pouvoir à Paul CORBIER

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs chacun de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Roseline GIAI-GIANETTI et Jean BACCI

Date de convocation :
15/02/2017

Délibération n°
17_03_CS1_03

Stratégie agricole du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2017 / 2022

L'activité agricole est de plus en plus soumise à des contraintes ou des pressions qui confrontent les agriculteurs à des choix cruciaux sur l'avenir de leur exploitation. Tantôt contraints de subir ou muter leur activité, dans certaines filières ou certains secteurs géographiques c'est la menace de disparition par arrêt de l'activité ou la non transmission des exploitations qui présage l'avenir.

La Charte du Parc du Verdon adoptée en 2008 prévoit que l'action du Parc et de ses partenaires doit « contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable » en employant les mesures suivantes :

- Préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations
- Valoriser les productions agricoles emblématiques
- Soutenir les démarches de diversification
- Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage

En 2015, dans le cadre de la réorganisation politique et des services du Parc, les élus ont souhaité actualiser cet engagement en actant le caractère transversal de la thématique agricole et en prenant en compte l'évolution des moyens humains et budgétaires du Parc mais également en prenant en compte les évolutions récentes du contexte agricole comme les effets de la prédation du loup sur les modes d'élevage pastoraux du Verdon, l'évolution des règlements PAC, les effets ressentis de plus en plus forts du changement climatique, le renouvellement des générations qui n'est pas assuré mais aussi les nouvelles aspirations des agriculteurs...

Ainsi après un processus de concertation interne entre élus et techniciens, la commission développement du Parc et les vice-présidents en charge des thématiques eau, patrimoine naturel, diffusion des connaissances, urbanisme et paysage présentent au comité syndical une stratégie d'intervention pour la période 2017-2022 à l'horizon de la prochaine Charte.

Cette stratégie s'articulera autour des trois objectifs ci-dessous qui seront déclinés en plan d'actions (cf.annexe) :

- **Maintenir l'agriculture et un pastoralisme vivant dans le Verdon**
- **Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles professionnelles et amateurs vers l'agroécologie**
- **Développer l'offre et la demande de produits agricoles locaux**

... / ...

Ces trois axes sont complétés par des principes d'action spécifiques qui ont pour vocation d'enrichir la plus-value de l'action du Parc aux côtés de l'action des partenaires et autres organismes de développement agricole :

- **Développer les approches socio-professionnelles et socio-éducative des projets** pour favoriser l'adhésion des acteurs au projet, le rapprochement producteurs/consommateurs et les échanges entre acteurs agricoles : méthode d'animation et conduite de projet, formations, échanges de savoirs, émergence de collectifs...
- **Mobiliser les leviers du foncier agricole** pour déverrouiller les projets et ouvrir des perspectives
- **Rechercher l'innovation et oser l'expérimentation** en croisant les regards, en mobilisant des compétences externes et en faisant confiance à l'intelligence collective

La commission Développement et son vice-président délégué seront en charge de l'organisation d'une gouvernance technique et politique adaptée à la mise en œuvre de cette stratégie. La cohérence et la gestion des enjeux transversaux avec les autres thématiques comme l'eau, les patrimoines naturels, les paysages doivent être garanties par l'équipe technique, les commissions, l'inter-commission et le bureau du Parc.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les orientations de la stratégie agricole pour les 5 années à venir.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour ex. fait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	29 +	30 1
Total des voix : 80		

Etaient présents :

26 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; **Jean-Luc RAMU** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Corinne PELLOQUIN** : Bauduen ; **Colette LOCATELLI** : Blieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Gérard MARIGNANE** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT -BREZUN** : Vinon sur Verdon

Date de convocation :
15/02/2017

Jean-Paul GOLE, Castellane, a donné pouvoir à Paul CORBIER

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs chacun de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

Délibération n°
17_03_CS1_04

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Roseline GIAI-GIANETTI et Jean BACCI

Création d'un poste de chargé de Projet " Natura 2000 et agro-systèmes durables sur le plateau de Valensole " (sites FR 9312012 et FR 9302007)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 2°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions relatives aux agents non titulaires des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le plateau de Valensole a été désigné le 3 mars 2006 comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » (FR 9312012 –Plateau de Valensole) et comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la directive « Habitats-faune-flore » (FR 9302007 –Sites à chauves-souris de Valensole).

Le document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000 (44 808 ha) et élaboré par le Parc naturel régional du Verdon, a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 août 2013.

Le Parc naturel régional du Verdon a été désigné animateur de ces deux sites Natura 2000 par le Comité de pilotage Natura 2000 en date du 31 mai 2013.

Le plateau de Valensole a été retenu dans le réseau des sites Natura 2000 en raison de sa biodiversité spécifique étroitement liée au paysage et aux productions agricoles, notamment au regard de la présence d'oiseaux steppiques d'intérêt communautaire nichant dans les couverts agricoles, d'espèces dépendantes du maintien des éléments fixes du paysage agricole (haies, arbres isolés à cavités, cabanons...) ; mais également du fait que le plateau de Valensole abrite une des plus importantes méta-populations de Petit Rhinolophe de la région PACA.

Irrigué par plusieurs cours d'eau, les ripisylves constituent également des réservoirs de biodiversité et ont fonction de continuités écologiques pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire et/ou rares et menacées.

Le plateau de Valensole, avec 18000 ha de forêts, a également justifié la mise en place d'un plan de massif de défense de la forêt contre les incendies. Certaines de ces forêts abritent encore de vieux arbres isolés ou formant des îlots de sénescence, très favorables à la présence de chauves-souris forestières et d'insectes sapro-xylophages d'intérêt communautaire.

La mise en œuvre des actions du document d'objectifs nécessitent une animation spécifique auprès des acteurs des deux sites Natura 2000.

En parallèle à la démarche Natura 2000, le Parc naturel régional du Verdon étudie également la faisabilité de porter sur le plateau de Valensole un programme d'étude portant sur le suivi de la biodiversité et des sols en lien avec les pratiques agricoles ; et à accompagner les évolutions de pratiques tendant vers des agro-systèmes plus durables.

Considérant les moyens humains nécessaires pour permettre au Parc naturel régional du Verdon d'assurer l'élaboration des documents d'objectifs et l'animation.

Considérant que ce poste est tributaire de financements externes au Parc pour une durée déterminée

Considérant le profil de poste suivant :

Mission :

Placé sous l'autorité de la direction et en lien étroit avec le Chargé de mission Patrimoine naturel –réfèrent fonctionnel, le (la) chargé(e) de projets " Natura 2000 et agro-systèmes durables sur le plateau de Valensole " est chargé :

- d'animer et mettre en œuvre principalement les volets agroenvironnement et chauves-souris du document d'objectifs ;
- d'aider à monter puis animer, coordonner et suivre la mise en œuvre d'un programme transversal sur le plateau de Valensole visant à mieux connaître les relations entre pratiques culturelles/ressource en eau/fonctionnement des sols/biodiversité et à accompagner les évolutions de pratiques tendant vers des agro-systèmes plus durables.

Activités :

1. Activités relatives à la mise en œuvre de Natura 2000

La mise en œuvre du document d'objectifs portera essentiellement sur les deux volets suivants :

- les enjeux de préservation des espèces dans les couverts agricoles et les habitats ouverts et semi-ouverts non cultivés (garrigues...)
- l'enjeu de préservation des colonies de chauves-souris (non forestières) et en particulier du Petit Rhinolophe

Et de manière générale :

- Effectuer les porter à connaissance auprès des porteurs de projets, notamment pour les aider à élaborer leur dossier d'évaluation des incidences ;
- Contribuer aux avis du Parc par rapport aux enjeux liés à Natura 2000 ;
- Monter et assurer le suivi technique, administratif et financier des contrats Natura 2000, charte Natura 2000 etc.
- Préparer, animer et effectuer le secrétariat des réunions du Comité de suivi Natura 2000, en appui au Président du Comité de suivi Natura 2000 et en lien avec le Chargé de projet Natura 2000 " Forêt et Arbre Hors Forêt " ;
- Assurer une animation et un suivi réguliers des actions avec le président du Comité de suivi Natura 2000, en lien avec le Chargé de projet Natura 2000 " Forêt et Arbre Hors Forêt " et le Réfèrent fonctionnel Chargé de mission Patrimoine naturel ;
- Assurer une évaluation régulière de la mise en œuvre des actions (évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs, renseignement de l'outil SUDOCO) ;
- Représenter le Parc du Verdon aux journées techniques et d'informations organisées par la DREAL PACA auprès des animateurs Natura 2000 ;
- Assister les autres missions du Parc pour favoriser la prise en compte de la démarche Natura 2000 dans les différents projets portés, suivis ou accompagnés par le Parc.

2. Activités liées au programme d'étude sur les agro-systèmes durables du plateau de Valensole

Dans le cadre du projet " Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles vers des agro-systèmes plus durables sur le plateau de Valensole ", le (la) chargé(e) de projet aura pour principales missions :

- Aider à finaliser la rédaction du projet, avec l'ensemble des partenaires, en vue de solliciter des financements ;
- Pour ce faire, assurer l'animation auprès des partenaires techniques et rechercher, le cas échéant, d'autres partenaires complémentaires afin de co-construire et coordonner la rédaction du programme détaillé du projet, en veillant à sa cohérence globale ;
- Budgéter les différents postes de dépenses et le coût global du projet ; le cas échéant aider à rechercher des sources de financements ;
- Le cas échéant, aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, présenter le pré-projet à des agriculteurs du plateau de Valensole, afin de connaître leur intérêt à ce projet, leurs remarques et propositions permettant d'amender le projet et de pré-identifier des agriculteurs volontaires pour rentrer dans cette démarche ;

... / ...

*** Savoirs :**

Formation supérieure (Bac + 4 ou 5 ou équivalence) dans le domaine de la gestion des milieux naturels et compétences, expériences appréciées en agroenvironnement/agro-écologie :

Compétences naturalistes pouvant être mobilisées plus spécifiquement dans le suivi et la gestion d'espèces liés aux milieux agricoles de grandes cultures (ex : avifaune en grandes cultures et des milieux ouverts et semi-ouverts méditerranéens), connaissance sur les chauves-souris et le cas échéant expériences en terme d'identification et de suivis des chauves-souris ;

Connaissances techniques et compétences appréciées en agronomie (pratiques culturales, outils de compréhension du fonctionnement des exploitations agricoles en croisant les aspects économiques/ sociaux et environnementaux, enjeux de filières) ;

Connaissances sur le fonctionnement des agro-systèmes et notamment au regard des infrastructures agroécologiques (IAE),

Connaissance de la PAC (programmation actuelle et nouvelle projection 2014-2019/conditionnalité) et des dispositifs agroenvironnementaux (MAET/MAEC...)

Connaissance de la démarche Natura 2000, des outils contractuels et des dispositifs pouvant être mobilisés et proposés aux acteurs forestiers et agricoles

Des connaissances sur le fonctionnement des sols seraient un plus

Connaissance des collectivités locales et des circuits administratifs et politiques

Connaissance des dispositifs et des acteurs du domaine rural

*** Savoir-faire :**

- Méthodes et techniques liées au domaine d'intervention à l'animation, la conduite de projets
- Aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs
- Méthodes et techniques de suivis d'espèces et d'habitats naturels
- Capacité à bien comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles, leur diversité et les différentes pratiques culturales existantes ;
- Capacité à travailler et à vulgariser les connaissances et travaux d'acteurs techniques très différents et pour certains très spécialisés (ex : pédologues), afin d'en faciliter l'accès et le partage auprès d'un public diversifié (agriculteurs, élus, partenaires techniques et institutionnels, citoyens...)
- Bonnes aptitudes rédactionnelles
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, maniement de SIG
- Permis B obligatoire

*** Savoir-être :**

Autonomie, Prise d'initiative, Sens de l'organisation, Ouverture aux approches complexes, Ecoute, dialogue, Sens du contact et du dialogue auprès des acteurs locaux, en particulier auprès des agriculteurs et des élus, Aptitude à travailler en équipe et avec des acteurs aux profils variés, Qualités rédactionnelles et de synthèse

Cadre d'emploi de rattachement : Filière technique, cadre d'emploi ingénieur

Considérant que ce poste sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 24 mois et que la rémunération s'établira selon l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Décident la création d'un poste de chargé de projet « NATURA 2000 plateau de Valensole et agro-systèmes durables sur le plateau de Valensole » à temps complet pour une durée de 24 mois et selon les conditions exposées ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

PAR LE PRÉSIDENT :
Représentant le CLAP
